

ATCHOUM : UN DISPOSITIF DE TRANSPORT SOLIDAIRE ET DE COVOITURAGE



La Communauté de communes Vaison Ventoux se dote d'une toute nouvelle solution de mobilité pour ses 19 communes : ATCHOUM. Il s'agit de faciliter les déplacements des habitants de notre bassin de vie grâce à deux services proposés : le transport solidaire et le covoiturage entre habitants. S'il est conseillé de se faire connaître dès maintenant en tant que conducteur solidaire auprès d'ATCHOUM, les deux services seront complètement opérationnels au 1er avril 2025.

ATCHOUM, qu'est-ce que c'est ?

C'est une solution qui permet de mettre en relation, grâce à un site internet et un centre d'appel téléphonique, les habitants souhaitant effectuer ensemble un trajet en voiture. Mais ATCHOUM est bien plus qu'une simple plateforme de covoiturage. C'est un dispositif qui souhaite favoriser l'entraide générationnelle tout en réduisant l'impact économique et environnemental de nos déplacements. Grâce à ATCHOUM, il devient plus facile de partager un trajet avec un voisin, un ami, ou même de faire de nouvelles rencontres tout en économisant sur les coûts de transport.

A NOTER : seules les personnes qui habitent sur l'intercommunalité peuvent bénéficier du covoiturage ou du transport solidaire ATCHOUM. Pour véhiculer, aucun critère d'habitation.

Deux formules proposées

> Le transport solidaire ATCHOUM

Avec le transport solidaire, ATCHOUM met en relation des conducteurs volontaires pour assurer le transport de passagers en difficultés, les seniors isolés et les personnes à mobilité réduite. Il s'agit de déplacements à un moment précis (courses, rendez-vous médical, pharmacie, entretien d'embauche, visite de famille...), depuis le domicile et avec la possibilité d'effectuer un aller-retour. Le conducteur est indemnisé.

Vous souhaitez être utile et aider ceux qui ont des problèmes pour se déplacer ?

> Dès maintenant, indiquez vos disponibilités pour réaliser des trajets aller-retour auprès d'ATCHOUM.

Vous n'avez pas de véhicule ou vous rencontrez des difficultés pour effectuer un trajet ?

> Dès le 1^{er} avril, faites connaître vos besoins auprès d'ATCHOUM.

> Le covoiturage ATCHOUM

ATCHOUM propose également une solution traditionnelle de covoiturage en mettant en relation des conducteurs et des passagers souhaitant partager un trajet en voiture. Ce peut être un aller simple ou un aller-retour.



Comment contacter ATCHOUM ?

>Par tél. au 0806 110 444 (coût d'un appel local, service gratuit)

>Sur le site web www.atchoum.eu

Combien ça coûte ?

TRANSPORT SOLIDAIRE : l'indemnisation du conducteur est plus importante que le covoiturage étant donné le détour volontaire réalisé par le conducteur. Un forfait de 3,75€ s'applique de 0km à 11kms. Au-delà, s'ajoutent 0,32€ du km.

COVOITURAGE : un forfait de 3,75€ s'applique de 0km à **34kms**. Au-delà, s'ajoutent 0,11€ du km.

Comment s'effectue le paiement ?

Pour le transport solidaire, comme pour le covoiturage, **il n'y a jamais d'échange d'argent direct entre le conducteur et le passager** (ni espèces, ni chèque, ni carte bancaire).

Le passager règle le trajet :

> soit par carte bancaire : en ligne via le site internet d'ATCHOUM ou via le centre d'appel téléphonique.

> soit avec des tickets mobilité achetés au préalable dans les mairies ou à la communauté de communes. Ces tickets sont d'un montant unitaire de 1,25€. Ils comporteront des numéros uniques qui pourront être communiqués directement auprès du centre d'appels ou sur le site internet d'ATCHOUM.

Pour toute autre question, un contact local :

Christophe Camp, chargé de coopération territoriale : 04 90 36 16 29